

COMPTE RENDU SUCCINCT RELATIF A LA SEANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 3 OCTOBRE 2007.

Travaux et Urbanisme

Point 1 – Aménagement des abords de la Concorde : avenant négatif au contrat de maîtrise d’œuvre

Le conseil municipal décide d’autoriser Monsieur le Maire à signer l’avenant négatif au contrat de maîtrise d’œuvre conclu avec LOGO B faisant état d’une diminution de 12 800 € H.T.

Point 2 – Eclairage public : parkings Jacques Yves Cousteau

Le conseil municipal décide de confier la réalisation des travaux d’installation de l’éclairage public du parking J-Y Cousteau à la société SOVEC pour un montant de **5 526,45 € TTC**(candélabres inclus).

Point 3 – Bassin pluvial d’Urselsbach – acquisition des terrains de la C.A.F.

Le conseil municipal décide l’acquisition des terrains de la CAF (espaces correspondant au bassin pluvial) à l’euro symbolique. Les frais de notaire seront pris en compte par la CAF.

La C.A.F. gardera en propriété les déversoirs d’orage et les bassins en partie haute et une servitude de passage de la canalisation de transport vers le giratoire de la rue du Général de Gaulle sera créée. Le plan de répartition des ouvrages entre les deux collectivités est adopté.

Point 4 – Acquisition de terrains Charbonnages de France

Le conseil municipal décide l’acquisition de terrains Charbonnages de France à l’euro symbolique pour une surface totale de 15.901 m², les frais de notaire étant à la charge de la commune.

Finances et Affaires Economiques

Point 5 – Acquisition de matériel pour les services techniques – Décision modificative n° 4/2007

Le conseil municipal décide d’adopter la décision modificative n° 4/2007.

Environnement

Point 6 – Exploitation d’une carrière de sables lieu-dit Kaninchenberg à Forbach

Le conseil municipal émet un avis favorable quant à l’exploitation d’une carrière de sables au lieu-dit Kaninchenberg.

Le Directeur Général des Services :

Petite-Rosselle, le 4 octobre 2007
Le Maire :